

# REPUBLIQUE FRANCAISE

## COMMUNE D'ETERCY

### ARRÊTÉ n° 2021U38 PRESCRIPTION RELATIVE A UNE DECLARATION PREALABLE

Le maire d'Etercy,

**Vu** la déclaration préalable présentée le 23 mars 2021 par M. Grégory VITTUPIER, domicilié 4, impasse du Bardet (74150) ETERCY,  
et enregistrée par la mairie d'Etercy sous le numéro DP 74 117 21 X 0022,

**Vu** le Code de l'Urbanisme,

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUIH) approuvé le 03/02/2020,

**Vu** l'avis d'Enedis en date du 7 avril 2021,

**Considérant** que le projet objet de la déclaration consiste, sur un terrain cadastré N° AB 151 au lieu-dit 4, impasse du Bardet à Etercy (74150), à l'installation d'une clôture pour un bâtiment résidence principale,

## ARRÊTE

Les travaux faisant l'objet de la présente déclaration **sont autorisés** sous réserve du respect des droits des tiers, et en conformité avec les documents élaborés pour ce projet.

Fait à Etercy, le 08 avril 2021

Le Maire,

Patrick BASTIAN

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités

Accusé de réception en préfecture  
074-217401473-20210408-2021U38-AR  
Date de réception préfecture : 08/04/2021

**Le titulaire du permis peut contester la légalité de cette décision dans les deux mois qui suivent la date de réception. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux**